



## **Syndicat des travailleuses en CPE région des Laurentides (CSN)**

Communiqué de presse  
Pour publication immédiate  
Source : Conseil central de Laurentides (CSN)

### **VICTOIRE IMPORTANTE DES TRAVAILLEUSES AU CPE CHATON DE MASCOUCHE**

**(Saint-Jérôme, le 29 mai 2007)** – Les membres du Syndicat régional des travailleuses en CPE région des Laurentides (CSN), section du CPE Chaton de Mascouche, étaient réunies en assemblée générale, le 22 février dernier, afin de procéder au vote sur l'entente de principe intervenue la fin de semaine précédente. C'est à 90% que les travailleuses ont accepté les termes d'un contrat de travail, d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 mars 2009. La signature de l'entente a eu lieu la semaine dernière après l'exercice de vérification des textes par les parties.

À noter qu'au cœur du litige qui opposait le syndicat et la direction demeurait l'épineuse question de la santé financière du CPE pour laquelle l'employeur demandait de nombreuses concessions aux travailleuses syndiquées.

Suite à l'analyse conjointe de la situation économique du CPE, les parties ont convenu de mesures de restructuration visant à assurer la santé financière du CPE et l'amélioration de la qualité des services offerts. Par exemple, au chapitre des gains, les travailleuses ont pu procéder à l'intégration à la convention collective des échelles salariales du ministère et conserver la contribution de l'employeur équivalent à 100% du coût du régime d'assurances collectives tout en recouvrant les protections d'assurance salaire courte durée. Elles ont également obtenu l'abolition d'un poste cadre devenu inutile avec le départ des services de garde en milieu familial et la création d'un poste temps partiel d'éducatrice à la pouponnière.

Ces mesures de redressement ont permis aux travailleuses d'éviter des concessions à l'égard des avantages sociaux tout en assurant la santé économique de l'institution à but non lucratif.

Hélène Lavoie, vice-présidente régionale FSSS, souligne « *L'exercice des deux journées de grève a convaincu l'employeur du sérieux de la démarche des travailleuses afin d'assurer la santé financière du CPE sans pour autant avoir à concéder des avantages sociaux prévus à leur convention collective. Les gestionnaires oublient souvent que les CPE sont des organismes à but non lucratif et non pas des PME. Lorsque des bénéfices se dessinent à la fin de l'année financière, ils doivent servir à améliorer les services auprès des enfants et les conditions de travail des éducatrices qui oeuvrent chaque jour à éduquer celles et ceux qui représentent l'avenir de notre société. Pour cela, il faut une saine gestion et c'est ce que les travailleuses ont réussi à démontrer à leur employeur par leur grande détermination.* »

C'est une victoire importante pour les 25 travailleuses du CPE qui ont mené cette lutte avec professionnalisme et détermination pour le maintien et l'amélioration de leurs conditions de travail tout en assurant pour l'avenir un haut niveau de qualité des services auprès des enfants.

En plus des 25 éducatrices du CPE Chaton, le Syndicat régional des travailleuses en CPE région des Laurentides (CSN), affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux FSSS-CSN et au Conseil Central des Laurentides CSN, représente plus de 450 travailleurs et travailleuses de 18 CPE de la région des Laurentides. Le Conseil central représente plus de 15 000 membres réparties dans plus de 100 syndicats de la région des Laurentides.

- 30 -

Pour information :           Martin Bourgeois, conseiller syndical  
  CSN Laurentides  
  (450) 436-6220